Page: 1/10

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023 Révision: 24.11.2022

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Avesta Neutralizer 502
- · UFI: P220-G0PU-X00E-GT4A
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Neutralisation des eaux acide
- · Utilisations déconseillées Autre que l'utilisation prévue
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

voestalpine Böhler weldCare AB Stenåldersgatan 7 213 76 Malmö, Sweden Tel: +46 (0)40 - 28 83 00 www.voestalpine.com/welding

· Service chargé des renseignements:

Mats Lundahl

+46 (0) 40 28 83 00; Mats.Lundahl@voestalpine.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Carechem24

+44 1235 239670 (English, French)

+33 1 72 11 00 03 (English and French for France)

+1 202 464 2554 (English for Canada)

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



· Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

Page : 2/10

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023 Révision: 24.11.2022

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: Avesta Neutralizer 502

(suite de la page 1)

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydroxyde de sodium

· Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position

où elle peut confortablement respirer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• (	Con	iposani	s da	anger	eux:
-----	-----	---------	------	-------	------

CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Numéro index: 011-002-00-6

hydroxyde de sodium Skin Corr. 1A, H314 Acute Tox. 4, H302

Reg.nr.: 01-2119457892-27 L'imites de concentration spécifiques:

Skin Corr. 1A; H314:  $C \ge 5$  % Skin Corr. 1B; H314:  $2 \% \le C < 5 \%$ Skin Irrit. 2; H315:  $0,5 \% \le C < 2 \%$ Eye Irrit. 2; H319:  $0,5 \% \le C < 2 \%$ 

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Recourir à un traitement médical.

- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

(suite page 3)

12.5-25%

Page : 3/10

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023 Révision: 24.11.2022

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: Avesta Neutralizer 502

(suite de la page 2)

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Recourir à un traitement médical.

• **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un vêtement de protection totale.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Non applicable.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

(suite page 4)

Page : 4/10

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023 Révision: 24.11.2022

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: Avesta Neutralizer 502

(suite de la page 3)

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stockage à 5-35°C. Les températures élevées et la lumière directe du soleil peuvent augmenter la pression et faire gonfler les contenants.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

1310-73-2 hydroxyde de sodium

VLEP Valeur à long terme: 2 mg/m3

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Gants résistant aux solutions alcalines



Gants de protection

Gants en néoprène

· Temps de pénétration du matériau des gants

≥8 h

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

(suite page 5)

Page: 5/10

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023 Révision: 24.11.2022

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: Avesta Neutralizer 502

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

(suite de la page 4)

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Incolore
Non déterminé.
Inflammabilité
Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:
 Supérieure:
 Point d'éclair
 Température de décomposition:

Non déterminé.
Non applicable.
Non déterminé.

· **pH à 20 ℃** 14

Viscosité cinématique
 Dynamique:
 I'eau:
 Non déterminé.
 Entièrement miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log) Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative
 Densité de vapeur:
 1,27 g/cm³
 Non déterminé.
 Non déterminé.

- · 9.2 Autres informations
- · Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

Test de séparation des solvants:

· Teneur en substances solides: 0,0 %

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

 Informations concernant les classes de danger physique

 Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant

(suite page 6)

Page : 6/10

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023 Révision: 24.11.2022

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: Avesta Neutralizer 502

(suite de la page 5)

· Liquides pyrophoriques	néant		
· Matières solides pyrophoriques	néant		
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant		
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz			
inflammables au contact de l'eau	néant		
· Liquides comburants	néant		
· Matières solides comburantes	néant		
· Peroxydes organiques	néant		

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Peut être corrosif pour les métaux.

Explosibles désensibilisés néant

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Gaz nitreux

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### 1310-73-2 hydroxyde de sodium

Oral LD50 2.000 mg/kg (rat)

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Page: 7/10

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023 Révision: 24.11.2022

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: Avesta Neutralizer 502

(suite de la page 6)

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · **vPvB:** Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Doit être acheminé vers une décharge ou une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

· Produit de nettoyage recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

Lessive diluée

FR

Page : 8/10

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023 Révision: 24.11.2022

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: Avesta Neutralizer 502

(suite de la page 7)

14.2 Désignation officielle de transport de l'Ol	NU .
ADR, IMDG, IATA	UN1824
ADR	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
IMDG, IATA	SODIUM HYDROXIDE SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, IMDG, IATA	
a series of the	
Classe	8 Matières corrosives.
Étiquette	8
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	II .
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
Numéro d'identification du danger (Indice	
Kemler): No EMS:	80 F-A,S-B
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
14.7 Transport maritime en vrac conformémen aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	тчот аррпоаме.
ADR Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E2
(= 7)	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 i
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	E
IMDG	
Limited quantities (LQ)	1L
Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml  Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
"Règlement type" de l'ONU:	-
.0	UN 1824 HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION, 8

Page: 9/10

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023 Révision: 24.11.2022

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: Avesta Neutralizer 502

(suite de la page 8)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

 Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Informations supplémentaires :
- · Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- · Remarques pour formation -
- · Date de la version précédente: 29.04.2021
- · Numéro de la version précédente: 12
- · Acronymes et abréviations:

NCEC - National Chemical Emergency Centre (=Carechem24)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

(suite page 10)

Page: 10/10

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023 Révision: 24.11.2022

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: Avesta Neutralizer 502

(suite de la page 9)

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4 Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR